

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT  
SEANCE DU 6 FEVRIER 2020**

-----

Nombre de Membres :

- Date de convocation : 30/01/2020  
- Date d'affichage : 31/01/2020

- En exercice : 15  
- Présents : 10  
- Votants : 11

L'an deux mil vingt, le six février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BERTRAND, Maire.

**Etaient présents :** Serge ALLAIRE, Céline BERLEMONT, Eric BERTRAND, Bernadette BLANCHARD, Sylvain CARDON, Brigitte CUGNET-WATTELET, Gérard HEMERYCK, Christian LECLERE, Daniel LORNET et Hervé MORVAN.

**Etaient absents :** Jean-Claude LESUEUR qui a donné pouvoir à Eric BERTRAND, Ludovic DUHENNOIS, Isabelle DURUSSEL, Ludovic LAME et Emilie MAUCLET.

Madame Céline BERLEMONT a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal du 18/12/2019 qui a été adressé à tous les conseillers a été adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION 2020-01 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2019/50 « DEMANDE DE DE SUBVENTION ET LANCEMENT DES TRAVAUX POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DES MATINNOIX »**  
(Rapporteur : Hervé MORVAN)

Dans la mesure où le chiffrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue des Matinnoix a été revu à la hausse après le vote de la demande de subvention en décembre 2019, il convient de modifier la délibération 2019/50.

En effet le coût de ces travaux qui était estimé et délibéré à 182 598,00€ HT est maintenant estimé à 215 090,00€ HT.

Les demandes de subventions ont été modifiées en conséquence mais il nous faut fournir une délibération actualisée.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Hervé MORVAN,  
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier la délibération 2019/50.

**DECIDE** de demander une subvention au Conseil Départemental pour 2020 pour une dépense subventionnable de 215 090,00€ HT.

**DECIDE** de demander une subvention au titre de la DETR 2020 pour une dépense subventionnable de 215 090,00€ HT.

**DECIDE** de demander une subvention au Contrat de ruralité pour 2020 pour une dépense subventionnable de 215 090,00€ HT.

**DECIDE** d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

**DELIBERATION 2020-02 : CREATION DE LA RUE DU TOURTERET** (Rapporteur : Hervé MORVAN)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de la société PLACOPLATRE de disposer d'un certificat de numération sur la commune d'Armancourt,

Considérant que l'entrée de la Société PLACOPLATRE se situe sur la commune d'Armancourt,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de cette voie sur la parcelle ZB0118 du nom de « rue du Tourteret »,

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,  
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter la dénomination « rue du Tourteret ».

**DECIDE** de charger Monsieur Le Maire ou son représentant de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

**DELIBERATION 2020-03 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES** (Rapporteur : Brigitte CUGNET-WATTELET)

M. Sylvain CARDON étant sorti de la salle du Conseil, il ne participe pas au vote.

La trésorerie nous a contacté afin de nous faire part d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Le comptable n'a pas pu recouvrer les titres suivants :

2015	T-125-1	BAMBA Ibrahima	4,30	Garderie oct/nov 2015
2015	T-122-1	BAMBA Ibrahima	81,35	Cantine oct/nov 2015
		<b>Sous-total pour BAMBA Ibrahima</b>	<b>85,65</b>	
2016	T-130-1	MZAHY Latifa	263,25	Cantine fév/juil 2014
		<b>Sous-total pour MZAHY Latifa</b>	<b>263,25</b>	
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>348,90</b>	

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Brigitte CUGNET-WATTELET,  
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 348€90.

**DELIBERATION 2020-04 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS** (Rapporteur : Gérard HEMERYCK)

M. Sylvain CARDON étant sorti de la salle du Conseil, il ne participe pas au vote.

Mme Bernadette BLANCHARD et M. Daniel LORGNET étant concernés par cette délibération, ils ne participent pas au vote.

Les fonctions de maire, d'adjoint ou de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais dont les élus s'acquittent dans l'exercice de leur mandat, de leur fonction ou dans le cadre de mandats spéciaux.

Les justificatifs ayant été fourni au secrétariat, il vous est proposé d'autoriser les remboursements suivants :

- M. LESUEUR ayant été désigné coordinateur communal dans le cadre du recensement de la population pour 2020, il est proposé de rembourser les frais de déplacements engendrés par les formations inhérentes.
- M. LORGNET s'est rendu, dans le cadre de sa désignation de délégué titulaire, à la réunion du SEZEO le 29 avril 2019.
- Mme BLANCHARD a participé à une journée de formation sur les prochaines élections municipales.

Ces dépenses seront imputées au compte 6256- frais de mission

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Gérard HEMERYCK,  
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le remboursement des frais de déplacement de M. LESUEUR, M. LORGNET et Mme BLANCHARD selon l'état des frais joints et les justificatifs fournis.

**AUTORISE** les dépenses au compte 6256 -frais de mission.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

**DELIBERATION 2020-05 : CARTE CADEAU DEPART DE MME DELACOTTE ANNE-SOPHIE** (Rapporteur : Bernadette BLANCHARD)

Anne-Sophie DELACOTTE quittera ses fonctions au sein du secrétariat de la Commune d'Armancourt le 11 février prochain.

Il vous est proposé de la remercier pour le travail qu'elle a fourni en lui offrant une carte cadeau d'un montant de 100 euros.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Bernadette BLANCHARD,  
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** l'achat d'une carte cadeau d'un montant de 100€.

**AUTORISE** les dépenses au compte 6232 -fête et cérémonie.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

**DELIBERATION 2020-06 : PRIX DE LA MUNICIPALITE** (Rapporteur : Christian LECLERE)

Dans le cadre du salon artistique 2020, la Municipalité envisage de remettre le prix de la municipalité sous la forme d'une carte cadeau d'un montant de 50€.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Christian LECLERE,  
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** la création du « Prix de la Municipalité 2020 ».

**AUTORISE** l'achat d'une carte cadeau d'un montant de 50€.

**AUTORISE** les dépenses au compte 6232 -fête et cérémonie.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

**DELIBERATION 2020-07 : ACHAT ŒUVRE D'ART** (Rapporteur : Daniel LORGNET)

Dans le cadre du salon artistique 2020, la Municipalité souhaite acquérir une œuvre d'art d'un montant maximum de 300€ sous la forme d'une œuvre d'art afin d'embellir la Mairie.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Daniel LORNET,  
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** l'achat d'une œuvre d'art pour un montant maximum de 300€.

**AUTORISE** les dépenses au compte 2161 -œuvres et objets d'art.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.  
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

